

7 licenciements sont à l'ordre du jour de cette Commission Consultative Paritaire (CCP) : 4 pour inaptitude physique et 3 sont les conséquences de restructurations.

Lors de la séance du 26 septembre 2019, nous vous alertions sur le fait que, pour les agents contractuels, le plan Darmanin, dont nous exigeons le retrait, causerait une vague de licenciements. En effet, supprimer les trésoreries, c'est licencier les collègues qui y font le ménage. Le lendemain de la grève du 16 septembre 2019, Darmanin s'engageait à ne fermer aucune trésorerie sans accord des élus locaux. Cet engagement, pris alors que les élections municipales approchaient, a considérablement freiné les restructurations à la DGFIP. Nous avons cependant aujourd'hui à étudier le premier cas de licenciement d'une collègue femme de ménage, en raison d'une fermeture de service prévue dans le « Nouveau Réseau de Proximité » (NRP). Ce n'est que le premier de votre plan massif de licenciement.

Le 26 septembre 2019, en CCP, vous avez reconnu que les licenciements causés par ce plan pouvaient être importants et que les agents contractuels méritaient une attention particulière. Nous y sommes ! Quelle attention particulière avez-vous accordée à la collègue concernée ? Alors que vous vous attachez à rassurer les collègues fonctionnaires sur l'impact des restructurations sur leurs vies privées et professionnelles, quelles sont les mesures particulières pour les agents contractuels ? Comment justifiez-vous le licenciement de femmes de ménage sur les résidences où, dans le même temps, une trésorerie ferme et un accueil de proximité apparaît ?

Les licenciements pour inaptitude physique, plus nombreux aujourd'hui, nous rappellent la pénibilité particulière à laquelle sont confrontés les collègues, particulièrement les femmes de ménages. Selon une étude de la Dares (le service statistique du ministère du travail), parue le 18 septembre 2019, les salariés du nettoyage, majoritairement des femmes de 50 ans ou plus, sont très exposés aux risques physiques et chimiques. En 2016, 71 % de ces salariés étaient exposés au travail répétitif, 61 % au risque chimique et 52 % aux postures pénibles générant des souffrances physiques. Dans cette situation, il est inadmissible que toutes les directions n'organisent pas de visite médicale annuelle pour ces collègues.

Dans nos échanges précédents en CCP, nous avons discuté du Compte Personnel de Formation (CPF). Dans les dossiers présentés ce jour, nous constatons une fois encore, qu'il pourrait être mis à profit pour des collègues avant d'en arriver au licenciement. Il est temps de prévoir les modalités d'utilisation pour les agents dits « berkani » (information, entretien professionnel, accès au compte...).

Enfin, nous sommes profondément choquées par le manque de considération dont font preuves certaines directions à l'égard de collègues dans les dossiers qui nous sont présentés séances après séances en CCP. Il est anormal que les collègues n'aient pas de réponses aux questions posées à leurs directions et que le dialogue leur soit refusé. Répondre aux collègues, leur porter attention et répondre aux revendications que nous vous portons, serait un premier pas vers le respect normalement attendu.

**fichiers:**



[Télécharger dl\\_ccp1\\_13\\_mars\\_2020.pdf](#) (177.9 Ko)

**Colonne de droite publique:** [En direct des CAP Nationales](#)

**Public:** [CCP n°1 - Contractuels "Berkanis"](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---